



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 2 décembre 2019 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Jules Soucy, Alain Thériault, Linda Levesque et Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-195-19

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité

RS-196-19

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Il est proposé par Jules Soucy

que le procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2019 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 30-11-2019 de 127,166.85 \$ au compte courant et de 34,525.32 \$ au fond de roulement.

Période de questions

Aucune question

RS-197-19

Approbation des comptes

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrits :

1. Petite Caisse; timbres, pan surveillance, fourniture, ménage	185.70
2. Bell Canada; bureau, garage, poste incendie, plage	457.13
3. Bell Mobilité; cellulaires	38.98
4. Hydro-Québec; éclairage public, panneau num, chalet comm	1,156.81
5. Irving Énergie;	8.82
6. Jacinthe Madore; timbres et fourniture bureau	350.30
7. Distribution Rioux; fourniture agrandissement garage	1,138.53



No de résolution
ou annotation

8.	Bobby Albert; piles	91.95
9.	ADMQ; cours formation	363.32
10.	Alain Beaulieu; piquets et location camion castor	280.53
11.	Construction BML; asphalte	1,369.63
12.	Groupe Dynaco BMR; fourniture agrandissement garage	1,160.21
13.	Électronique Mercier; réparation padgets	117.96
14.	Équipement protection du Témis; entretien cylindre	82.79
15.	Jacques B. Ouellet; fourniture garage	231.62
16.	K D – L Charest; tondeuse zéro Columbia	4,757.71
17.	Les Services Kopilab	89.83
18.	LNA; honoraires certificat autorisation puits plage et camping	624.66
19.	Macpek; fourniture machineries	166.82
20.	Marc Leblanc; honoraires plan sécurité civile	1,000.00
21.	Michaud Briques et Pierres; chaîne pépîne	1,784.60
22.	Mon Buro; fourniture pour plan sécurité civile	194.37
23.	Moreau Avocats; entente service première ligne	574.88
24.	Anne Pelletier; honoraire plan sécurité civile	180.00
25.	Peterbilt; inspection annuel véhicules incendie	419.10
26.	Pétroles J Laroche; diesel, huile et urée	4,654.59
27.	Place du Travailleur; sarrau	44.56
28.	Pièces Témis; fourniture garage	208.38
29.	RIDT;	7,090.80
30.	Sanitel inc; fourniture trousse service incendie	261.05
31.	Sapin Beaum; 2 sapins de Noël	60.00
32.	Ville Témiscouata-sur-le-Lac; remplissage cylindre	64.39
33.	SAAQ; immatriculation souffeuse	292.17
34.	Ville-Dégelis; contribution formation sécurité aquatique	300.00
35.	V Martin et fils; pièce camionnette	63.82
36.	Électronique Mercier; réparation padget	38.29
37.	Bureau en gros; ipad pro, clavier et crayon	1,875.20
38.	Bétonnière du Golfe inc; béton garage	761.73
39.	Distribution Rioux; fourniture	6.89
40.	Robitaille Équipement inc; peigne	482.90
41.	Bureau de la publicité des droit;	4.00
42.	Mon Buro; fourniture bureau	40.19
Grand Total		33,075.21

RS-198-19

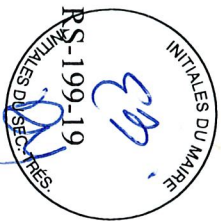
Frais de représentation du maire et des conseillers

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement des frais de représentation du maire et des conseillers pour les mois de octobre, novembre et décembre 2019 ci-dessous décrit :

Émilien Beaulieu	2,423.62 \$
Guillaume Morin	807.87
Jean-Noël Moreau	807.87
Jules Soucy	808.87
Alain Thériault	807.87
Linda Levesque	807.87
Patrick Michaud	807.87
	<u>7,270.84 \$</u>

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Fonds Jeunesse Témiscouata

Le Fonds Jeunesse Témiscouata favorise la venue et le retour de jeunes diplômés âgés entre 18 et 35 ans. La Municipalité de Packington contribue depuis plusieurs années et l'agente de migration Place aux jeunes désire savoir si le conseil renouvellera sa participation à ce Fonds.

Après délibération,
il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington contribuera au financement du Fonds Jeunesse Témiscouata 2019-2020 pour un montant de 162.\$ soit 0.25 cents per capita.

Adoptée à l'unanimité

Taux d'intérêts sur les comptes passés dus

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington maintienne le taux d'intérêt applicable sur les comptes de taxes en retard ainsi que les autres comptes au taux de 10% l'an.

Adoptée à l'unanimité

Vente pour non-paiement de taxes

Présentement il reste un solde de 84.300.27 de taxes à recevoir, une diminution de 35,000.\$ depuis la séance de novembre. Les démarches se poursuivent pour récupérer le plus de sommes possible avant le 31 décembre 2019.

Aucun compte ne nécessite l'envoi à la MRC de Témiscouata pour non-paiement de taxes.

Route du Lac-Jerry : Échéancier de remboursement emprunt de 69,500.\$ au Fonds de roulement

Considérant que le conseil n'avait pas prévu, lors de l'emprunt au fonds de roulement l'échéancier de paiement de cette dette;

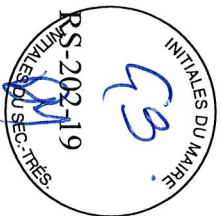
En conséquence,
il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington emprunte ce montant pour une période de 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

RS-201-19

RS-200-19



No de résolution
ou annotation

Colloque Sécurité civile

Le samedi 1 février 2020, se tiendra à la salle de formation de la caserne de pompiers de St-Louis-du Ha ! Ha !, le colloque en sécurité civile, organisé par l'APÉQ et en collaboration avec la Sécurité publique. Le programme : Tenue et encadrement d'exercices en situation d'urgence sera donné par une firme accréditée par le ministère de la sécurité publique du Québec. Des plus, un conseiller de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-St-Laurent sera présent. Le coût d'inscription est fixé à 340\$ incluant la formation, le repas du midi ainsi que les pauses café.

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le directeur général et coordonnateur des mesures d'urgences ainsi que le Directeur du service incendie à s'inscrire à ce colloque.

Adoptée à l'unanimité

RS-203-19

Établir les dates des séances du conseil municipal pour 2020

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington fixe ses séances ordinaires pour l'année 2020 comme suit :

13 janvier 2020	3 février 2020	2 mars 2020
6 avril 2020	4 mai 2020	1 juin 2020
6 juillet 2020	18 août 2020	8 septembre 2020
5 octobre 2020	2 novembre 2020	7 décembre 2020

Adoptée à l'unanimité

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

RS-204-19

École secondaire de Cabano : Aide financière

En 2020, des élèves méritants de l'école secondaire de Cabano organisent un voyage culturel à New York du 8 au 12 octobre 2020. Un enfant de Packington participera à cette activité.

En conséquence,
il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde une aide financière de 25\$ pour l'organisation de ce voyage culturel à New York.

Adoptée à l'unanimité

RS-205-19

Tarif de location terrain camping municipal

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington reconduit les tarifs de location pour le terrain de camping pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

Vente camion-citerne

Considérant que le camion-citerne 1974 est hors usage;

Considérant que nous avons reçu une offre pour l'achat du camion au montant de 1,000.\$;

En conséquence,
il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington vende à M. Dany Deschênes le camion-citerne 1974, numéro de série C91HUS12551, tel que vue sans garantie et à prendre dans la cours du garage municipal, au montant de 1,000.\$.

Que l'acheteur étant au courant qu'il ne pouvait pas circuler avec ledit camion.

Adoptée à l'unanimité

OMH de la Région de Dégelis : contribution au déficit d'exploitation

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement de la contribution au déficit d'exploitation de mai à décembre pour un montant de 1,911.16.\$

Adoptée à l'unanimité

Ministère des Transports : Financement et échéancier versement subvention

Considérant que la municipalité de Packington a obtenu une subvention du ministère des Transports dans le cadre du programme voirie local redressement des infrastructures routière au montant de 1 097 349.\$.

Dossier numéro 154197206, RIRL 2018-781;

Considérant que le ministère des Transports remboursait la subvention, capital et intérêts sur une période de 10 ans;

Considérant que la municipalité de Packington a dû emprunter par l'entremis du Ministère des Finances du Québec les sommes nécessaires pour payer les travaux subventionnés.

Considérant que le Ministère des Finances s'est chargé des demandes de soumissions pour cette emprunt conformément aux règles établies par le Gouvernement du Québec concernant les emprunts des municipalités du Québec;

Considérant que suite à l'appel d'offre, le plus bas soumissionnaire retenue à financer cette emprunt au taux de 2.52355% ;

Considérant que le Ministère des Transports propose comme taux de remboursement de sa subvention, un taux de 2,0467%;

Considérant que la Municipalité de Packington considère que ses citoyens ne devraient pas payer des intérêts sur cette subvention.



No de résolution
ou annotation

En conséquence,
il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande au Ministère des Transports de réviser son taux pour le ramener au même taux que celui de la municipalité et que les dates des versements soient harmonisées avec le règlement de la municipalité soit le 15 avril et le 15 octobre de chaque année.

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, au Conseil du Trésor, responsable de fixer le taux pour le ministre et au député de Rivière-du-Loup-Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion RG-309-2019

M. Jules Soucy, conseiller donne avis de motion, qu'à une séance subséquente le conseil municipal de la paroisse de Packington adoptera le règlement 309-2019 amendant le règlement 303-2018, décrétant de nouveaux tarifs pour le ramassage, la disposition et le recyclage des matières résiduelles sur le territoire de Packington.

Dépôt du projet de règlement 309-2019 amendant le règlement 303-2018, décrétant de nouveaux tarifs pour le ramassage, la disposition et le recyclage des matières résiduelles sur le territoire de Packington

Il est, par la présente, déposé par M. Jules Soucy conseiller, le projet de règlement numéro 309-2019 intitulé règlement amendant le règlement 303-2018, décrétant de nouveaux tarifs pour le ramassage, la disposition et le recyclage des matières résiduelles sur le territoire de Packington et dont copie est annexée aux archives de la municipalité sous la cote PRG-309-2019.

Avis de motion RG-310-2019

M. Jean-Noël Moreau, conseiller donne avis de motion, qu'à une séance subséquente le conseil municipal de la paroisse de Packington adoptera le règlement 310-2019 amendant le règlement 304-2018, décrétant de nouveaux tarifs pour la compensation pour la vidange des fosses septiques et des puisards.

Dépôt du projet de règlement 310-2019 amendant le règlement 304-2018, décrétant de nouveaux tarifs pour la compensation pour la vidange des fosses septiques et des puisards

Il est, par la présente, déposé par M. Jean-Noël Moreau conseiller, le projet de règlement numéro 310-2019 intitulé règlement amendant le règlement 304-2018, décrétant de nouveaux tarifs pour la compensation pour la vidange des fosses septiques et des puisards et dont copie est annexée aux archives de la municipalité sous la cote PRG-310-2019.

RS-209-19

Séance du budget

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu



que le Conseil municipal de la paroisse de Packington fixe au mardi 17 décembre 2019, la date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2020.

Adoptée à l'unanimité

Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2020

ATTENDU QUE

le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire la période estivale 2020 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âges scolaire.

ATTENDU QUE

la Municipalité de la paroisse de Packington souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2019-2020 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020;

D'autoriser M. Denis Moreau, directeur général, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité de Packington.

Adoptée à l'unanimité

Relâche VIP au Témiscouata

Considérant que la municipalité de Packington désire participer à la programmation de la Relâche VIP au Témiscouata;

Considérant qu'un montant de 50.\$ est demandé aux municipalités pour participer à cette programmation d'activité;

En conséquence,
il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que la municipalité de Packington autorise le versement de la contribution à la MRC de Témiscouata, responsable du dossier de la semaine de relâche VIP.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu de diverse réunions

M. le maire donne le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de Témiscouata. De plus il donne le résultat de l'appel d'offre pour l'évaluation foncière. Il informe les membres du conseil de la dernière rencontre de la Corporation de développement économique de la Région de Dégelis.



No de résolution
ou annotation

Période de question

Aucune question

Levée de l'assemblée

À 20 h 30, M. Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion spéciale du Conseil municipal de la paroisse de Packington, dûment convoquée, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le mardi 17 décembre 2019 à 19 h 30 à laquelle étaient présents

Madame et messieurs les conseillers suivants : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Alain Thériault et Linda Levesque formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire. Monsieur le maire fait lecture de l'avis de convocation et tous reconnaissent l'avoir reçu conformément à la loi

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-212-19

Adoption de l'avis de convocation

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le Conseil accepte l'ordre du jour prévu sur l'avis de convocation tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

RS-213-19

Adoption des prévisions budgétaires 2020

ATTENDU que le budget d'opération pour l'année 2020 prévoit des dépenses au montant de 1 420 441 \$ qui se répartissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement	
Administration générale	241,544 \$
Sécurité publique	91,501
Transport	466,688
Hygiène du milieu	105,478
Santé et bien-être	2,455
Aménagement, urbanisme et développement	31,280
Loisirs et culture	85,403
Frais de financement	58,300



No de résolution
ou annotation

Autres activités financières	
Remboursement en capital	278,551 \$
Transfert aux activités d'investissement	0
Réserve financière	59,241

ATTENDU que pour réaliser les sommes nécessaires aux dépenses de fonctionnement et pourvoir aux autres activités financières, les revenus pour équilibrer ce budget sont de l'ordre de 1 420 441 \$ ce qui se répartit comme suit :

Taxes	719,708 \$
Paieiment tenant lieu de taxes	24,748
Autres revenus de sources locales	217,583
Transferts	443,402
Appropriation du surplus	15,000

Par conséquent,

il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil adopte les prévisions budgétaires 2020 de la municipalité de la paroisse de Packington tel que décrites ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

RS-214-19

Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022.

Adoptée à l'unanimité

RS-215-19

Imposition de la taxe

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

qu'une taxe foncière générale de 0.77 \$ du cent dollars d'évaluation soit et sera imposée et sera prélevée sur tous les biens fonds imposables de la municipalité. Qu'une taxe foncière spéciale pour les règlements d'emprunt de 0.40 \$ du cent dollars d'évaluation soit et sera imposée et sera prélevée sur tous les biens fonds imposables de la municipalité;

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

RS-216-19

Déclaration du directeur général sur l'objet, la portée et le coût du règlement 309-2019 que le conseil s'apprête à adopter

Le Directeur général déclare que le règlement 309-2019 que le conseil s'apprête à adopter a pour objet d'amender le règlement 303-2018, décrétant de nouveaux tarifs pour le ramassage, la disposition et le recyclage des matières résiduelles sur le territoire de Packington. La seule taxe qui change est la taxe de vidange chalet qui passe de 82.\$ à 85.\$ pour la prochaine année

Adoption du règlement 309-2019

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 309-2019 amendant le règlement 303-2018, décrétant de nouveaux tarifs pour le ramassage, la disposition et le recyclage des matières résiduelles sur le territoire de Packington ci-dessous décrit :

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**



RÈGLEMENT NUMÉRO : 309-2019

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 303-2018, DÉCRÉTANT DE NOUVEAUX TARIFS POUR LE RAMASSAGE, LA DISPOSITION ET LE RECYCLAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE PACKINGTON

ATTENDU QU' il y a lieu de réviser le coût de facturation;

ATTENDU QU' avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 décembre 2019.

EN CONSÉQUENCE

Le Conseil municipal de la paroisse de Packington ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir;

1) Le Conseil de la paroisse de Packington fixe le tarif de ramassage et de dispositions des matières résiduelles selon les catégories suivantes :

1. Chalet saisonnier	85.00
2. Résidence, logement ou chalet habité à l'année	136.00
3. Ferme avec résidence	204.00
4. Caisse populaire, bur poste, atelier & maisons d'affaires	136.00
5. Salon de coiffure, d'esthétique et bureau d'affaire à même la résidence principale du propriétaire	68.00
6. Dépanneur (avec ou sans bière), épicerie (licencié ou non), restaurant et autres non désignés	272.00



No de résolution
ou annotation

- 2) Le Conseil de la paroisse de Packington fixe le tarif pour le recyclage de matières résiduelles selon les catégories suivantes :
- | | |
|---|--------|
| 1. Chalet saisonnier | 26.00 |
| 2. Résidence, logement ou chalet habité à l'année | 52.00 |
| 3. Ferme avec résidence | 78.00 |
| 4. Caisse populaire, bur poste, atelier et maison d'affaires | 52.00 |
| 5. Salon de coiffure, d'esthétique et bureau d'affaire à même la résidence principale du propriétaire | 26.00 |
| 6. Dépanneur (avec ou sans bière), épicerie (licencié ou non), restaurant et autres non désignés | 104.00 |

- 3) Il est entendu que dans le cas de locataires, la taxe sera payable et facturée au propriétaire.

- 4) Ces comptes ainsi expédiés seront pour l'année commençant le 1^{er} janvier 2020.

- 5) Ces comptes porteront intérêts 30 jours après l'envoi des comptes tout comme tout autre compte de taxes.

- 6) La somme des montants ainsi perçue servira au paiement des dépenses encourues pour effectuer le service de ramassage, de disposition et de recyclage des matières résiduelles.

- 7) Ces tarifs seront sujets à changement, selon le budget d'opération établi au début de chaque année.

- 8) Le règlement 264-2013 de la Paroisse de Packington est par les présentes abrogé; cependant, cette abrogation ne doit pas être interprétée comme affectant aucune matière ou chose faite ou devant être faite en vertu des dispositions ainsi abrogées.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le Conseil municipal de Packington à son assemblée régulière du 17 décembre 2019.

Maire

Secrétaire-trésorier

Déclaration du directeur général sur l'objet, la portée et le coût du règlement 310-2019 que le conseil s'apprête à adopter

Le Directeur général déclare que le règlement 310-2019 que le conseil s'apprête à adopter a pour objet d'amender le règlement 304-2018, décrétant de nouveaux tarifs pour la compensation pour la vidange des fosses septiques et des puits. La taxe de vidange des fosses septique passe de 98.\$ à 100.\$ pour la prochaine année



No de résolution
ou annotation

Adoption du règlement 310-2019

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 310-2019
règlement amendant le règlement 304-2018, décrétant de nouveaux tarifs pour la
compensation pour la vidange des fosses septiques et des puits ci-dessous décrit :

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

RÈGLEMENT NO 310-2019



AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 304-2018, DÉCRÉTANT DE NOUVEAUX TARIFS POUR LA COMPENSATION POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ET DES PUISARDS

ATTENDU QU' il y a lieu de réviser le tarif de compensation pour le service de
vidange des fosses septiques et des puits;

ATTENDU QU' également qu'il y a lieu de prévoir les modalités de paiement;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance régulière du 2
décembre 2019.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui
suit :

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : Le tarif de compensation pour le service de transport, de vidange
et traitement des boues des fosses septiques et des puits ainsi que l'étude
environnementale des chalets isolés du territoire de
Packington est de 100.00 \$.

ARTICLE 3 : Le tarif de compensation pour le service de transport, de vidange
et traitement des boues des fosses septiques et des puits ainsi que l'étude
environnementale des chalets isolés du territoire de
Packington est de 50.00\$.

ARTICLE 4 : La compensation décrétée en vertu de l'article 2 et 3 soit payable
par le propriétaire de la résidence et du chalet en même temps et
suivant les mêmes modalités que la taxe foncière.

ARTICLE 5 : À compter de l'année financière 2017, une taxe de service
complémentaire sera chargé et payable par le propriétaire de la
résidence isolée, du chalet ou de tout autre bâtiment non
raccordé à un système d'égout municipal, à chaque fois qu'un
propriétaire demandera une vidange d'installation septique
supplémentaire (c'est-à-dire celle non prévue dans la
planification des deux (2) ans ou quatre (4) ans et qu'il n'aura
pas acquittée en totalité la facture de la Régie Intercommunale
des déchets de Témiscouata (RIDT) dans les 60 jours de sa
réception. Les tarifs pour l'année financière 2020 sont : 255.\$
par fosse vidangée et 46.\$ par m³ si le volume vidangé dépasse
6.9 m³.

SOS



No de résolution
ou annotation

Les compensations décrétées par le présent article sont payables par le propriétaire de la résidence isolée, du chalet ou de tout autre bâtiment non raccordé à un système d'égouts municipal en même temps et suivant les mêmes modalités que la taxe foncière.

ARTICLE 5 : Ces tarifs seront sujets à changement, selon le budget d'opération établi au début de chaque année.

ARTICLE 6 : Le règlement 271-2014 et le règlement 285-17 de la paroisse de Packington est par les présentes abrogé. Cependant, cette abrogation ne doit pas être interprétée comme affectant aucune matière ou chose faite ou devant être faite en vertu des dispositions ainsi abrogées.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le Conseil municipal de Packington à son assemblée régulière du 17 décembre 2019.

Maire Emilien Beaulieu

[Signature]
Directeur général/ Secr.-tës.

Période de questions

Quelques questions ont été posées par l'assemblée.

Levée de l'assemblée

À 20 heures, Monsieur Émilien Beaulieu, propose la levée de l'assemblée.